

Lausanne, le 19 septembre 2023

Communiqué de presse

Le PLR Vaud s'engage pour la transition énergétique : exploiter pleinement le potentiel de l'agrivoltaïsme

Autoriser le stockage et la transformation de l'énergie solaire

Afin de promouvoir l'agrivoltaïsme et participer pleinement à la transition énergétique, le PLR Vaud dépose ce jour deux textes afin d'autoriser l'installation des équipements nécessaires au stockage et à la transformation de l'énergie renouvelable issue des installations solaires des sites agricoles. Une initiative du député Pierre-André Romanens et une motion du conseiller national Olivier Feller sont déposées dans ce but au Grand Conseil, et respectivement au Conseil national.

La Suisse s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ceux-ci reposent notamment sur le développement des énergies renouvelables. En la matière, le potentiel de l'agrivoltaïsme qui combine production agricole et production d'électricité photovoltaïque est prometteur.

L'agrivoltaïsme permet une diversification des activités pratiquées par les agriculteurs tout en étant parfaitement adapté aux systèmes de production agricole pour lesquels l'ombrage additionnel des panneaux photovoltaïques est bénéfique : ils permettent à la fois la protection des cultures (par exemple : production maraîchère ou fruitière) et la production d'énergie renouvelable.

Pour exploiter tout le potentiel de l'agrivoltaïsme, il faudrait pouvoir stocker et transformer le courant excédentaire obtenu par l'énergie solaire en gaz - par exemple de l'hydrogène - au moyen d'une installation localisée sur le site de production agricole. De cette manière, l'énergie produite en excès par les panneaux, notamment en été, serait mobilisée pour produire du gaz in situ et résoudrait par-là les limites qui sont les nôtres en matière de stockage d'énergie électrique.

Les avantages inhérents à la production et au stockage de l'énergie renouvelable sur les sites de production agricole sont innombrables sans que le rôle nourricier de l'agriculture ne soit remis en question (diminution des pertes de courant transporté par les lignes du réseau, autosuffisance énergétique des exploitations agricoles, production indigène d'énergie renouvelable...).

Ce type d'installation prometteuse n'étant actuellement pas autorisée en zone agricole, nos élus Pierre-André Romanens et Olivier Feller ont déposé une demande conjointe dans ce sens au niveau cantonal et fédéral, envoyant par-là un signal politique fort en faveur de la transition énergétique !

Contacts :

Pierre-André Romanens, député PLR, 079 624 94 35

Olivier Feller, conseiller national PLR, 079 658 31 92

Florence Bettschart-Narbel, députée PLR et présidente PLR Vaud, 076 347 08 87

Annexes : Les textes de l'initiative cantonale et de la motion sont annexés au présent communiqué de presse.